

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE  
UNIÃO AFRICANA

---

B.P. 3243, Addis Abéba, Ethiopie Tel.: (251-11) 551 38 22 Télécopie: (251-11) 519321  
Courriel: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
875<sup>EME</sup> RÉUNION  
6 SEPTEMBRE 2019  
ADDIS ABEBA

PSC/PR/COMM.(DCCCLXXV)

COMMUNIQUÉ

**COMMUNIQUÉ**

**Adopté par le Conseil de paix et de sécurité en sa 875<sup>ème</sup> réunion tenue le 6 septembre 2019 sur la situation en République du Soudan,**

Le Conseil de paix et de sécurité,

**Rappelant** ses communiqués [PSC/PR/COMM. (DCCCXL)], [PSC/PR/COMM. (DCCCXLVI)] et [PSC/PR / COMM. (DCCCXLII)] adoptés lors de ses 840<sup>ème</sup>, 846<sup>ème</sup> et 852<sup>ème</sup> réunions tenues, respectivement, les 15 avril 2019, 30 avril et 27 mai 2019, ainsi que le communiqué PSC/PR/COMM.(DCCCXLIV) adopté lors de sa 854<sup>ème</sup> réunion tenue le 6 juin 2019 sur la situation en République du Soudan; **rappelant** en particulier les dispositions du paragraphe 12 dans lesquelles le Conseil a décidé de suspendre, avec effet immédiat, la participation de la République du Soudan à toutes les activités de l'UA jusqu'à la création effective d'une autorité de transition sous conduite des civils;

**Se félicitant** de la communication faite par le Président de la Commission de l'UA, S.E. Moussa Faki Mahamat et de la déclaration faite par le représentant de l'Éthiopie en sa qualité de Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur les développements récents de la situation au Soudan;

**Réaffirmant** la solidarité de l'UA avec le Soudan, membre fondateur de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et son peuple.

Agissant en vertu de l'article 7 de son protocole, le Conseil de paix et de sécurité:

1. **Se félicite** de la nomination du Premier ministre du Soudan, S.E. Abdallah Hamdok et de la formation, le 5 septembre 2019, d'un gouvernement de transition sous conduite des civils, à la suite du changement anticonstitutionnel de gouvernement intervenu le 11 avril 2019; **félicite** le Premier ministre nouvellement nommé et le **félicite** pour la mise en place du gouvernement de transition, qui vise à promouvoir l'aspiration du peuple du Soudan à la transformation démocratique et au développement socioéconomique du pays;

2. **Félicite** le peuple du Soudan et tous les acteurs politiques et de la société civile concernés pour la signature le 17 juillet 2019, de l'Accord politique, et du Document constitutionnel, le 17 août 2019, ainsi que pour la mobilisation exemplaire en faveur de la transformation démocratique au Soudan, à travers la mise en place du gouvernement de transition le 5 septembre 2019 et les **encourage** à persévérer dans leur détermination à mener à bien la transition vers l'organisation et la tenue d'élections;

3. **Rend hommage** aux efforts déployés par le Président de l'Union, S.E. le Président égyptien Abdel Fattah el-Sisi, le Premier Ministre de l'Éthiopie, S.E. Dr. Abiy Ahmed, en sa qualité de Président de l'IGAD, ainsi que le Président de la Commission de l'UA, S.E. Moussa Faki Mahamat, pour leurs efforts incessants en appui aux parties prenantes soudanaises; **félicite** le travail accompli par l'Envoyé spécial du Président de la Commission, Pr. Mohamed el-Hacen Lebatt, le Représentant spécial du Président pour le Soudan, l'Ambassadeur Mohamed Belaiche, et l'Envoyé personnel du Premier Ministre éthiopien, l'Ambassadeur Mohamud Dirir; **félicite** également les pays voisins du Soudan pour leurs contributions positives au processus visant à relever les défis auxquels le Soudan est confronté; **exprime sa gratitude** aux Nations unies (NU), ainsi qu'à tous les partenaires de l'UA pour leur soutien précieux apporté à la facilitation sous conduite de l'UA au Soudan;

4. **Décide**, en conséquence, conformément à l'article 7 (g) de son Protocole et à l'article 26 de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, de lever la suspension de la participation du Soudan aux activités de l'UA, conformément au paragraphe 12 du communiqué PSC/PR/COMM. (DCCCXLIV) du 6 juin 2019;

5. **Appelle** les pays concernés à lever toutes les sanctions économiques et financières à l'encontre du Soudan, y compris le retrait du Soudan de la liste des pays soutenant le terrorisme, afin de renforcer les activités économiques du pays et d'encourager les investissements étrangers; à cet égard, **lance un appel pressant** à l'ensemble de la communauté internationale pour qu'elle soutienne les efforts déployés par l'UA à cette fin;

6. **Réitère son plein soutien** au gouvernement de transition du Soudan et **encourage**, ainsi que toutes les autres parties prenantes concernées, à œuvrer à son succès, notamment en organisant des élections législatives et présidentielles libres, justes et transparentes qui marqueront la fin de la période de transition;

7. **Appelle** tous les États membres de l'Union africaine, les Nations unies et tous les partenaires pour qu'ils continuent à apporter leur soutien, y compris la mobilisation d'une assistance financière et humanitaire au Soudan, en particulier à ce stade critique, en vue de rétablir un climat de paix au Soudan et de créer des conditions propices au redressement économique;

8. **Demande** au Président de la Commission de l'UA de poursuivre ses efforts d'accompagnement du Soudan pendant la période de transition, en étroite coopération avec l'IGAD, afin de renforcer la synergie et la cohérence pour mettre pleinement en œuvre l'Accord signé et le Document constitutionnel; **demande également** au Président de la Commission de l'UA de prendre les mesures nécessaires pour assurer un leadership africain de tous les efforts

visant à accompagner le Soudan dans la transformation démocratique et le développement socioéconomique, conformément au principe des solutions africaines aux problèmes africains;

9. **Prend note avec satisfaction** des dispositions du Document constitutionnel dans lequel les parties soudanaises ont convenu de consacrer les six premiers mois de la transition à la recherche de solutions durables aux crises au Darfour et dans les deux régions du le Nil Bleu et du Kordofan méridional; à cet égard, **appelle** le gouvernement de transition du Soudan et les mouvements armés à continuer d'interagir en vue de parvenir à un accord;

10. **Convient** de continuer à suivre de près le développement de la situation au Soudan; à cet égard, **demande** au Président de la Commission de l'UA d'informer régulièrement le Conseil de la situation au Soudan, en particulier de la mise en œuvre de l'Accord politique et du Document constitutionnel, y compris le règlement de la question de l'impunité, dans le cadre du suivi des dispositions du paragraphe 3 du communiqué adopté le 6 juin 2019;

11. **Décide** de rester activement saisi de la question.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Peace and Security Collection

---

2019-09-06

# Communiqué, Peace and Security Council 875th Meeting 6 September 2019 Addis Ababa, Ethiopia

African Union

Peace and Security Department

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/8727>

*Downloaded from African Union Common Repository*